



**Mairie d'AUSSAC-VADALLE**  
61, Rue de la république  
16560 AUSSAC-VADALLE  
Tél : 05 45 20 61 60  
Fax : 09 72 31 00 94

## CONTRAT DE LOCATION Centre Socio-Culturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT

d'une part,

et

**Madame CARTIER Mathilde** domiciliée 1, rue du Chêne vert 16600 MAGNAC-SUR-TOUVRE

d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

**Madame CARTIER Mathilde** loue le Centre Socioculturel de 17h à 20h45 tous les jeudis du mois de septembre 2024 à juin 2025, **grande salle.** (Selon délibération D\_2024\_7\_4 en date du 08 octobre 2024).

	Habitants de la commune			Associations de la commune Gratuit	Hors commune			Auto entrepreneurs Activité culturelle ou sportive
	Grande salle	Cuisine	Petite salle		Grande salle	Cuisine	Petite salle	
Semaine 1er jour	90	20	30		180	70	80	
Par jour suivant	50	10	20		90	40	50	15 € Mensuel (1 journée hebdo.)
Forfait Week-end <i>(du vendredi après-midi au lundi 8h)</i>	120	30	40	<i>location gratuite et les consommations d'énergie payantes</i>	250	100	110	

\*En application de la tarification prévue à la délibération

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public (**15€ x 10 mois = 150€**).

Pas de dépôt de caution.

Date & Heure de la prise en charge : **jeudi avant chaque séance**

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : **jeudi après chaque séance**

Objet de la location : Séances de zumba

**Madame CARTIER Mathilde** déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé  
Le locataire

Le Maire,  
Gérard LIOT



**Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.**

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé.

L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.